Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Arrêté portant renouvellement de la composition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région Midi-Pyrénées

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu l'article L.411-5 et les articles R. 411-22 à R. 411-30 du code de l'environnement ;

Vu le décret n°2004-292 du 26 mars 2004 relatif au conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et modifiant le code de l'Environnement ;

Vu la circulaire DNP/CC n° 2004-1 du 26 octobre 2004 sur la mise en œuvre du décret n°2004-292 du 26 mars 2004 susvisé ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2006 portant création du conseil scientifique régional du patrimoine naturel pour la région Midi-Pyrénées ;

Vu l'avis favorable du muséum national d'histoire naturelle en date du 7 juillet 2011 ;

Vu l'avis favorable du président du conseil régional de Midi-Pyrénées en date du 24 août 2011;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

ARRETE

Article 1er - Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) pour la région Midi-Pyrénées est renouvelé selon les modalités suivantes.

Article 2 - Outre les cas de consultation obligatoire prévus par la réglementation, le CSRPN peut être saisi pour avis sur toute question relative à la conservation du patrimoine naturel de la région et notamment sur :

- la valeur scientifique des inventaires du patrimoine naturel lors de leur élaboration ou de leur mise à jour, particulièrement les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), ainsi que de l'inventaire du patrimoine géologique ;
- les propositions de listes rouges régionales d'espèces de flore et de faune et les listes d'espèces protégées prévues à l'article L.411.2 du code de l'environnement ;
- la délivrance d'autorisations portant sur des espèces protégées, en application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement ;

- toute question relative au réseau « Natura 2000 » défini à l'article L. 414-1 du code de l'environnement ;
- toute question relative à la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques de la région ;
- toute question relative à la création d'aires protégées en Midi-Pyrénées.

Article 3 - Le préfet de région et le président du conseil régional assistent de droit aux séances du CSRPN. Le CSRPN peut être saisi par le préfet de région, le président du conseil régional ou par son président, à la demande d'au moins la moitié de ses membres. Sont examinées en priorité les questions soumises par le préfet de région ou le président du conseil régional.

Article 4 - Le conseil est constitué des spécialistes suivants, désignés *intuitu personae* pour leur compétence scientifique :

Nom Prénom	Principaux domaines de compétences
BERTRAND Alain	Malacologie, mammalogie, ornithologie
BERTRAND Philippe	Ecosystèmes forestiers, compétences paysagères
BRIANE Gérard	Flore, biogéographie
BRUSTEL Hervé	Coléoptères (saproxyliques), écosystèmes forestiers
CANEROT Joseph	Géologie (sédimentologie, stratigraphie)
COCHARD Pierre-Olivier	Herpétologie, mollusques terrestres, orthoptères, odonates, flore (Poacées, Ptéridophytes)
CORRIOL Gilles	Phytosociologie, flore, mycologie, écosystèmes forestiers
CUGNASSE Jean-Marc	Ornithologie, mammalogie, herpétologie, organismes invasifs
DANTIN Georges	Végétation, flore, biogéographie, écosystèmes montagnards
DURANTHON Francis	Géologie (paléontologie)
GERINO Magali	Hydrobiologie, invertébrés aquatiques, écosystèmes aquatiques
GERS Charles	Coléoptères (souterrains), collemboles, arachnides
GIANI Narcisse	Ornithologie, mammalogie, invertébrés aquatiques, hydrobiologie
HEAULME Vincent	Flore, faune (oiseaux, amphibiens/reptiles, entomologie)
JUBERTHIE Christian	Biologie (faune cavernicole : arachnides, crustacés, coléoptères), écologie souterraine
LARGIER Gérard	Flore, phytosociologie, écosystèmes forestiers
LAVANDIER Pierre	Hydrobiologie, écosystèmes aquatiques et montagnards
MANGIN Alain	Hydrogéologie karstique

MASTRORILLO Sylvain	Ichtyologie, hydrobiologie, écosystèmes aquatiques
MENONI Emmanuel	Ornithologie et mammalogie (faune de montagne)
PELOZUELO Laurent	Entomologie, odonates, invertébrés aquatiques, hydrobiologie, génétique de la conservation
PRUD'HOMME François	Phytosociologie, flore, chiroptères, odonates
RIBERON Alexandre	Amphibiens, zones humides, génétique de la conservation
SAVOIE Jean-Marie	Flore, phytosociologie, écosystèmes forestiers
TABACCHI Eric	Flore, invertébrés, zones humides et écosystèmes riverains, biologie des invasions, espèces envahissantes, écologie du paysage

Article 5 - Le mandat des membres du CSRPN est de 5 ans, renouvelable. En cas de démission ou de décès d'un membre du conseil, il est procédé à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir selon les modalités prévues pour la nomination.

Article 6 - Lors de la réunion d'installation, les membres du CSRPN élisent en leur sein un président et adoptent un règlement intérieur.

Article 7 - Le secrétariat du CSRPN est assuré par les services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement .

Article 8 - Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Midi-Pyrénées.

Fait à Toulouse, le 08 SEP. 2011

Pour le Préfet de Région
Le Secrétaire Général pour
les Affaires Régionales
de Midi-Pyrénées

Eric SPITZ